



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS DANS LE PAS-DE-CALAIS POINT DE SITUATION A 9H30

Arras, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le département du Pas-de-Calais est placé en vigilance orange neige-verglas, depuis 00h00, ce jour.

Les chutes de neige ont touché le département cette nuit et en ce début de matinée, dans des proportions irrégulières. Les secteurs de Saint-Omer, de Saint-Pol-sur-Ternoise et d'Hesdin sont les plus touchés.

Les services de l'Etat suivent attentivement l'évolution de la situation. Un centre Opérationnel Départemental (COD) est activé, à la préfecture du Pas-de-Calais, depuis 6 heures ce matin. **Une cellule d'Information du Public est également mise en place depuis 7 heures, à destination des habitants du Pas-de-Calais. Elle est joignable au 03 21 21 24 97. Une cinquantaine d'appels ont déjà été comptabilisés ce matin.**

#### Axes routiers impactés :

- des difficultés de circulation sont constatées sur la RN42, entre Lumbres et Boulogne-sur-Mer, dans les deux sens. Des véhicules sont à l'arrêt sur ce secteur.
- la circulation est également ralentie sur la rocade de Saint-Omer (circulation sur une voie).

Pour rappel, les mesures suivantes sont en œuvre sur l'ensemble du département, ce jour, jusqu'à 14h00 :

- suspension du trafic de transport scolaire ;
- interdiction de la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes, sur l'ensemble des axes routiers du Pas-de-Calais, à l'exception des autoroutes.

Ces mesures ne s'appliquent pas à certaines catégories de véhicules (<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Vigilance-orange-neige-verglas-dans-le-Pas-de-Calais> )

**La préfecture du Pas-de-Calais engage chacun à être vigilant et à respecter les mesures mises en œuvre pour la sécurité de tous.**

#### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecalais



@prefet62